



Novembre 2018

**INFORMATIONS DE FIN D'ANNEE
AUX HABITANTS DE LA COMMUNE
DE REMERING LES PUTTELANGE**



Mesdames, Messieurs,

Toute l'équipe municipale vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.



Nous vous invitons cordialement le dimanche 6 janvier 2019 à 16H au Foyer Socio Educatif pour les vœux de la municipalité de REMERING LES PUTTELANGE et partager la traditionnelle galette des Rois avec le verre de l'amitié.

DON du SANG 2019
Lundi 21 janvier - Mardi 23 avril - Lundi 15 juillet - Lundi 18 novembre
de 15H30 à 19H au Foyer Socio Educatif



Ramassage des bacs roulants
A partir du 1^{er} décembre 2018,
la collecte aura lieu le JEUDI
⚠ le bac est à placer poignées côté rue



Elections

Il est important pour pouvoir voter d'être inscrit sur les listes électorales.

Rappel : l'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique, à chacun de faire la démarche au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture (**vous pouvez vérifier votre inscription sur les listes électorales par un simple appel au secrétariat 03 87 09 42 60 jusqu'au jeudi 20 décembre 12H**). Une permanence supplémentaire, réservée aux inscriptions sur la liste électorale aura lieu le lundi 31 décembre 2018 de 10H à 12H.

Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle

Suite à la sécheresse de cet été, la Mairie va déposer une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture.

Les sinistrés doivent signaler en mairie **avant le 20 décembre 2018** qu'ils ont subi des dommages liés à cet événement et déclarer à leur assureur la nature des dommages subis, afin que soit déclenchée la procédure de constatation de l'état de catastrophe naturelle. Ils peuvent également fournir des photographies des dommages.



Ils doivent faire une déclaration :

- manuscrite en mairie
- **en recommandée avec accusé de réception à leur compagnie d'assurances**

La demande déposée auprès du maire de la commune doit être extrêmement précise dans les dates d'apparition et d'évolution du phénomène. Ce critère est impératif pour la prise en compte du dossier pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Le Maire recense ensuite l'ensemble des dégâts dans sa commune, établit un rapport descriptif de l'événement, situe les lieux touchés sur une carte de la commune, complète le formulaire de demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.



Label Village fleuri

La commune de REMERING LES PUTTELANGE a obtenu sa 1^{ère} fleur, quelle belle distinction qui vient couronner un long travail d'aménagement, d'entretien, de fleurissement. Ce label "Villes et Villages Fleuris" a été décerné pour notre commune pour 3 ans. Félicitations aux membres de la Commission Environnement et à toutes les personnes qui fleurissent et embellissent le village tout au long de l'année.



La Mairie sera fermée au public du jeudi 20 décembre 2018 à 12h au lundi 07 janvier 2019 à 9h

Journée du patrimoine

Fête des Fleurs et des plantes à la CASC en septembre 2018 : la commune de REMERING LES PUTTELANGE a été classée 1^{ère} sur les 19 communes participantes avec un aménagement floral original aux couleurs et symboles de l'épopée Pierron.



Maisons fleuries 2019

Les personnes qui n'étaient pas encore inscrites en 2018 et qui souhaitent participer en 2019, doivent le signaler en Mairie avant le 31 décembre 2018.

La bibliothèque municipale de REMERING LES PUTTELANGE

Durant le mois de décembre, vous découvrirez à la bibliothèque toute la sélection des livres de Noël. Des nouveautés "Adultes" ont aussi été achetées... A découvrir. Et si vous n'avez pas encore votre nouvelle carte d'adhérent, n'hésitez pas à la réclamer, elle est gratuite pour TOUS !

Rappel des horaires d'ouverture : Mercredi 16h/19h – samedi 9h/12h.

Fermeture de la bibliothèque (congés fin d'année) du samedi 29 décembre 2018 au samedi 05 janvier 2019 inclus.

Réouverture le MERCREDI 9 janvier 2019.



Hausse des cambriolages avant les fêtes de fin d'année

Un appel à la vigilance a été lancé par la Gendarmerie Nationale. N'hésitez surtout pas, composez le 17 pour signaler tout comportement suspect (sans tomber dans la psychose bien sûr). Des patrouilles de gendarmes sont sur le terrain et peuvent être sur place assez rapidement si elles sont appelées.

Les trottoirs

Ils sont à déneiger, chaque propriétaire est responsable de ce nettoyage (la neige est à mettre en tas, il est **strictement interdit** de l'étaler ou de la jeter sur la route). Rappel : durant l'année, les trottoirs et les caniveaux sont aussi à balayer régulièrement. Un entretien plus conséquent est à prévoir lorsque ceux-ci sont envahis par de l'herbe ou de la mousse.



Même pendant les fêtes, je trie

Nous vous incitons à faire le bon geste au tri en déposant au conteneur à verre toutes les bouteilles, les bocaux et pots en verre. Améliorer le tri du verre, cela a un réel impact sur :

- l'emploi de proximité (usine de recyclage dans les Vosges)
- le coût du traitement des ordures ménagères (pas de verre dans les sacs, pas de tri à faire et de tonnage comptabilisé)

Ayons tous les bons gestes !

Apport volontaire – tri – containers à papiers, parking à côté de l'église

Je dépose dans les containers dédiés :

- journaux, magazines, publicités, prospectus, catalogues, annuaires, courriers, enveloppes, cahiers, bloc-notes, tous les autres papiers, emballages en carton fin (c'est la nouveauté : toutes les cartonnets fines non ondulées peuvent être déposées dans les containers à papiers !).

⚠ les petits papiers, moins grands qu'une enveloppe, ne vont pas dans les containers.

⚠ les cartons ondulés ou alvéolaires sont à rapporter en déchetterie.



Feu de végétaux

Par arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2016, il y a une interdiction générale de brûlage à l'air libre des déchets végétaux, sur l'ensemble du territoire de la Moselle. Vous pouvez consulter cet arrêté sur notre site <http://www.mairie-remeringlesputtelange.fr> dans la rubrique "Dernière minute" de la page d'accueil. Nous appelons au civisme de toute la population. Pour préserver notre planète, limiter la pollution, des solutions existent, la déchetterie verte à SARRALBE, le compostage, le broyage... Merci d'y veiller.

